

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE RETIERS
DU MARDI 11 OCTOBRE 2022**

*L'an deux mille vingt-deux, le mardi 11 octobre à 20 heures 30 minutes,
le Conseil d'administration légalement convoqué le 05 octobre 2022 conformément aux
articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni,
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle ROLLAND, vice-
présidente du C.C.A.S.***

Quorum : 8

Nombre de membres : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 12



Présents : 12

Mme Isabelle ROLLAND, M. Henri AUBRÉE, Mme Hema BATTEUR, M. Bertrand BLANDIN,
Mme Zoé DELABOISSIÈRE (arrivée 20h40), Mme Muriel FERRÉ, M. Alfred GÉRARD, Mme
Hélène GUICHARD, M. Jean-Yves HEINRY, M. Joseph NEVEU, Mme Valérie PEZON, M. Marcel
RUBIN.

Absents excusés : 3

M. Thierry RESTIF, Mme Isabelle DELONGLEÉ, Mme Chantale VETIER.

Secrétaire : M. Marcel RUBIN a été nommé secrétaire de séance.

*Les membres du Conseil d'Administration reconnaissent que les convocations ont été
régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.*



ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 mai 2022
- 2) Contrat de bail à ferme suite à remplacement de parcelle
- 3) Demande de subvention – association « le Secours Catholique »
- 4) Convention de partenariat avec le cinéma « Le Restéria »
- 5) Point sur l'épicerie sociale
- 5) Avancée de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)
- 7) Colis de Noël 2022 : Composition
- 8) Compte-rendu des décisions prises par délégation
- 9) Questions diverses

Avant l'ouverture de la séance, Madame ROLLAND informe les membres du Conseil d'Administration de l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022 de la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements initiée par la loi dite « Engagement et proximité » de 2019, et ensuite matérialisée par une ordonnance et un décret d'octobre 2021.

Madame ROLLAND fait circuler la carte postale de remerciements de l'association La Vauzelle pour la subvention accordée par le Conseil d'Administration du CCAS pour le séjour vacances 2022.

Mme GUICHARD demande si l'association a formulé des remarques suite à la diminution de 200 € du montant de la subvention. Mme ROLLAND répond que non, cependant, elle a demandé pour la subvention 2023 que le dossier soit identique à celui demandé par la Commune dans un souci de transparence.

Madame la présidente ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le compte-rendu de la séance du 7 avril 2022, elle précise qu'il faut le compléter en y notant le choix du cabinet Kainotomia pour la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) et l'animation seniors du jeudi 2 juin en présence de Philippe de Bruz (chanteur interprète). Ceci exposé, le Conseil d'Administration adopte le compte-rendu à l'unanimité.



10-22 Contrat de bail à ferme suite à un remplacement de parcelle

Madame la présidente présente le rapport suivant :

Rapport :

Madame Berthe SOURDIN, veuve GASTINEAU, a conclu, le 23 décembre 1996, un bail avec M. COLLET Stéphane et son épouse Mme COLLET née BLANCHARD Isabelle pour la parcelle YI 11. Ce bail a été repris par le CCAS de RETIERS par délibération du Conseil d'Administration N°17-2003 du 2 octobre 2003 suite au leg de Mme GASTINEAU au profit du CCAS de RETIERS. Suite à l'aménagement foncier agricole et forestier de la Commune de RETIERS à l'issu duquel la parcelle YI 11 a été remplacée par la parcelle YS 4, il est nécessaire d'établir un nouveau bail au nom de M. et Mme COLLET afin de continuer à percevoir le fermage annuel.

Le bail est consenti pour une durée de neuf ans, à compter rétroactivement du 1^{er} novembre 2021 pour expirer le 31 octobre 2030.

Ceci exposé :

le Conseil d'Administration, après en avoir discuté et délibéré,

↳ **Accepte** ce contrat de bail à ferme suite à un remplacement de parcelle ;

↳ **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant légal, à signer ledit bail, ainsi que tout document s'y rapportant.

P.J. en annexe : Contrat de bail

La vice-Présidente,
Isabelle ROLLAND



Le secrétaire,
Marcel RUBIN



Débats :

M. HEINRY demande le prix du fermage. Mme ROLLAND répond que le prix du fermage annuel est de 149.55 € payable à terme échu pour une surface de 95 a 25 ca et que ce bail est consenti pour une durée de 9 ans, à compter rétroactivement du 1^{er} novembre 2021.
Elle présente également à l'aide d'un plan cadastral l'ensemble des 3 parcelles appartenant au CCAS suite au leg de Mme GASTINEAU.

11-22 Demande de subvention – Association « Le Secours Catholique »

Madame la présidente présente le rapport suivant :

Rapport :

Comme chaque année, le Secours Catholique en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale a organisé, le mardi 12 juillet 2022, une sortie familiale et conviviale à « COBAC PARC » à LANHÉLIN (35). Cette journée était proposée aux familles de Retiers, et des communes environnantes rencontrant des difficultés sociales et/ou financières ainsi qu'aux bénévoles de l'association.

Au vu du bilan financier, Madame la présidente propose de verser une subvention de 485.69 € au Secours Catholique correspondant au montant de la dépense pour les 17 restériens ayant participé à cette sortie.

Ceci exposé :

le Conseil d'Administration, après en avoir discuté et délibéré,

↳ **Accepte** de verser la subvention de 485.69 € ;

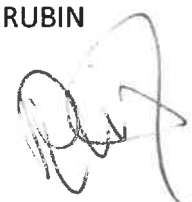
↳ **Autorise** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

P.J. en annexe : Bilan financier

La vice-Présidente,
Isabelle ROLLAND



Le secrétaire,
Marcel RUBIN



Débats :

Mme ROLLAND invite M. RUBIN, membre du Secours Catholique, a échangé sur cette sortie. M. RUBIN ne peut pas apporter d'information complémentaire du fait qu'il n'y a pas participé. Cependant, il fait remarquer la baisse des participants aussi bien du côté des bénéficiaires que des bénévoles du Secours Catholique.

Madame la présidente présente le rapport suivant :

Rapport :

La convention de partenariat entre le cinéma « Le Restéria » et le CCAS est échue depuis avril 2021. Elle avait pour but de permettre l'accès à la culture ou au divertissement à des personnes disposant de faibles ressources (barème CSS) à raison de 5 séances sur une période d'un an.

Le coût supporté par le CCAS était de 3 € par place distribuée. Le cinéma prenait quant à lui 0.90 € à sa charge par place distribuée.

Dans le cadre de son renouvellement et à la demande du cinéma, il est proposé de modifier les modalités de paiement, pour 5 places distribuées :

- 4 places à 4 €, à charge du CCAS
- 1 place gratuite à charge du cinéma.

Ceci exposé :

le Conseil d'Administration, après en avoir discuté et délibéré,

↳ **Accepte** la modification de la convention de partenariat avec le cinéma « Le Restéria » proposée, avec un effet rétroactif au 1^{er} mai 2021 ;

↳ **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires s'y rapportant.

P.J. en annexe : Convention de partenariat

La vice-Présidente,
Isabelle ROLLAND



Le secrétaire,
Marcel RUBIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Rubin".

Débats :

Mme ROLLAND informe que depuis la mise en place de cette convention, en 2018, 112 places ont été distribuées et seules 64 ont été facturées au CCAS au 31 décembre 2021. C'est pourquoi, elle demande aux membres d'échanger sur les différents supports de communication possible afin de toucher un maximum de bénéficiaires, tout en sachant, que le fait de venir au CCAS retirer 5 places de cinéma pour un an n'est pas chose aisée pour les personnes en situation de précarité.

Après en avoir échangé, l'assemblée décide de communiquer via la lettre de Retiers comme en 2018, en réalisant des affiches, flyers... à diffuser lors de manifestations comme le Repair Café... M. RUBIN, membre du Restéria, va se renseigner sur la possibilité de mettre un encart sur le programme du cinéma.

Mme FERRÉ s'étonne que le Restéria n'a pas de tarif préférentiel pour les demandeurs d'emploi, ou les personnes bénéficiant de faibles ressources comme certains le font. RUBIN répond que le tarif normal est à 5.5 €, 4.5 € pour les collégiens, lycéens et étudiants sur présentation d'un justificatif, 3.5 € pour ciné-mercredi et ciné-jeunes. De plus, le cinéma est équipé d'un système de carte de fidélité à 40 € pour 10 places valables 1 an (soit 4 € l'entrée). Il précise également que le cinéma distribue des places gratuites et que celles-ci ne sont pas utilisées.

Pour terminer sur ce sujet, Mme ROLLAND propose de faire un bilan dans un an.

Point sur l'épicerie sociale

Madame ROLLAND informe l'assemblée que la réunion sur le projet « épicerie sociale », du lundi 26 septembre, ouverte aux différents partenaires sociaux, élus et administrés du territoire a rencontré un vif succès. Elle avait pour but d'informer les participants des actions déjà réalisées et de présenter celles à venir.

A l'issue de la réunion, plusieurs personnes se sont inscrites soit pour intégrer le COPIL, soit en tant que futurs bénévoles.

Le prochain COPIL élargi aura lieu le 12 octobre.

Mme ROLLAND informe également que le 19 mai dernier, le CCAS a déposé un dossier de candidature pour la création d'une épicerie sociale dans le cadre de l'Appel à Projets Solidaires mis en place par la Fondation Crédit Agricole d'Ille et Vilaine.

Pour cette année 2022, 43 dossiers ont été déposés.

Le dossier du CCAS a été retenu et une dotation de 4 000 € lui a été attribuée.

Débats :

Mme GUICHARD demande le nombre de participants, Mme ROLLAND répond qu'il y avait une cinquantaine de personnes à cette réunion publique. Mme ROLLAND en profite pour dire que lors du forum des associations début septembre une communication importante a été faite : affiche, flyer, présence de TAG35 d'où ce bon taux de participation.

M. HEINRY demande si on fera appel à la Région et au Département pour des soutiens financiers. Mme ROLLAND répond que nous solliciterons au moment venu les différentes institutions et partenaires pour des subventions pour l'ouverture de l'épicerie. De plus, elle précise, qu'actuellement le Département met l'accent sur « le droit à l'alimentation pour tous » vu l'augmentation des denrées alimentaires et des énergies.

Mme GUICHARD informe l'assemblée que des associations sur « le droit à se nourrir » existent comme le droit à l'assurance maladie.

M. HEINRY soumet que lorsque l'épicerie sera ouverte, pourquoi ne pas accompagner les bénéficiaires dans la réalisation de vergers et/ou dans le jardinage pour avoir des légumes frais...vu que le CCAS dispose de terres.

M. GÉRARD répond qu'une expérience similaire a été faite avec le Secours Catholique à la création des jardins familiaux pour la culture de pommes de terre mais peu de bénéficiaires ont saisi cette opportunité. Cependant, Mme ROLLAND répond que la proposition de M. HEINRY pourra être étudiée par la suite et que cela pourrait faire écho au projet de l'épicerie sociale mais cette dynamique exige un encadrement important de l'ensemble des personnes (bénéficiaires et bénévoles).

Mme ROLLAND souligne que le CCAS seul ne pourra mener à bien cette création d'épicerie sociale en effet pour fonctionner la présence de bénévoles est indispensable.

Avancée de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

Madame ROLLAND précise que l'enquête sur l'ABS est terminée depuis le 3 octobre. Le cabinet Kainotomia en charge de l'analyse a reçu 199 réponses pour Retiers (125 en ligne et 74 en version papier). C'est un retour très satisfaisant. Actuellement, Kainotomia procède à l'analyse de ces questionnaires. Un 1^{er} retour sera fait fin octobre au COPIL.

Débats :

Mme ROLLAND précise qu'une restitution sera faite au Conseil d'Administration fin 2022 voire début 2023.

Colis de Noël 2022 : Composition

Madame ROLLAND présente les propositions de produits faites par les commerçants pour les colis de Noël.

Elle précise que le CCAS a déjà commandé, avant les vacances d'été, auprès de Splayce, 300 mémos magnétiques pour les personnes résidant à leur domicile.

Elle fait part également que des lycéennes seront sollicitées pour la confection des colis et qui seront distribués par une quarantaine de personnes bénévoles.

Débats :

Mme ROLLAND informe que le CCAS n'a toujours pas l'ensemble des prix. Mais vu l'augmentation du prix du ballotin de chocolat (+0.40 € HT) cette année et le nombre de colis distribués, une réflexion est à mener pour 2023 et elle propose de faire une réunion avant l'été pour débattre sur le devenir des « colis de Noël ».

Elle précise également que cette distribution de colis est un moyen d'échanger, de créer du lien avec les personnes âgées et de voir leur quotidien ce qui peut permettre de déceler des difficultés d'ordre matériel, humaine... même si tous les porteurs ne le font pas.

Pour cette année 2022, le colis sera composé

pour les personnes résidant à domicile :

1 mémo aimanté style « velleda » -Splayce anciennement PCL

1 bouteille de pétillant – Super u

1 ballotin de chocolat – ESAT

1 pot de confiture « Dame Cerise » - Votre Marché

1 sac cadeau

pour les personnes résidant en EHPAD :

1 ballotin de chocolat – ESAT

1 éphéméride - Fabrègue

1 sac cadeau

Mme ROLLAND précise que le CCAS va faire le maximum afin de ne pas dépasser le budget prévu.

Compte-rendu des décisions prises par délégation

➤ Aides Financières non remboursables :

- Le 11/04/2022 : 40 € (aide alimentaire)
- Le 20/06/2022 : 80 € (aide alimentaire)
- Le 27/06/2022 : 70 € (sortie scolaire)
- Le 18/08/2022 : 50 € (aide alimentaire)
- Le 22/08/2022 : 50 € (aide alimentaire)

Questions diverses

➤ Exposition à la Médiathèque

Madame ROLLAND informe les membres que l'exposition « les Débordés du bocal » se tient à la Médiathèque de RETIERS du 1^{er} au 15 octobre. C'est une exposition de photographies décalées et humoristiques sur le thème des discriminations avec le soutien du Département d'Ille-et-Vilaine.

➤ Semaine bleue

Madame ROLLAND invite Mme DELABOISSIÈRE a relaté la journée du 6 octobre « Sportez-vous bien » au média-parc de Retiers.

Tout d'abord, Mme DELABOISSIÈRE informe que la semaine bleue est une semaine d'information, d'animation à destination des personnes âgées. Seul le Département d'Ille-et-Vilaine y intègre les personnes en situation de handicap.

Pour cette saison 2022, le thème retenu était « *Changeons notre regard sur les aînés. Brisons les idées reçues !* ».

Alors, le CLIC, l'EHPAD de Retiers, le Foyer du Bois Macé et le CCAS ont décidé de proposer une journée autour du sport adapté grâce à l'implication d'associations sportives de Retiers :

- Club Body Forme (découverte de la zumba)
- Club de Handball de Retiers
- Association Bout 'Branche
- Moto Club Le Cromwell
- Club des Archers de la Roche-Fées
- Judo Club Retiers
- Club de Badminton

Cette journée a rencontré un franc succès, on estime une fréquentation de 200 personnes sur l'après-midi.

De plus, le Lycée Rose de la Lima de La Guerche de Bretagne avec la présence de 15 élèves en formation SAPAT (service à la personne et aux territoires) a proposé une initiation à la danse et assuré la distribution du goûter (pâtisseries+boisson) offert par le Foyer du Bois Macé, l'EHPAD et le CCAS.

Mme FERRÉ profite de cet échange pour remercier Mme ROLLAND sur la communication faite dans la lettre de Retiers des actions organisées pour cette semaine sur le territoire. En effet, le Bistrot Mémoire sur le thème « vivre avec la maladie d'Alzheimer » organisé le mardi 4 octobre au Potager de Lily à Retiers a attiré un large public.

➤ Animation seniors

Madame ROLLAND informe que le jeudi 20 octobre se déroulera la prochaine animation seniors « châtaignes grillées ». Au cours de cet après-midi, M. RUBIN diffusera un petit film retraçant des petites séquences des animations passées.

Mme ROLLAND précise que le ramassage des châtaignes aura lieu le vendredi 14 octobre à 10 h. chez M. HEINRY et elle l'en remercie. Elle ajoute qu'une réunion de préparation des prochaines animations est organisée le jeudi 10 novembre à 10 H. en Mairie.

Fin de séance 22h10

La vice-Présidente,
Isabelle ROLLAND



Fait à Retiers, le 13 octobre 2022

Le secrétaire,
Marcel RUBIN

